- Délibération certifiée exécutoire
- Par sa présentation en Préfecture le 12 JUIN 2025
- Par sa publication sur le site internet le 12 JUIN 2025

Feuillet N°139

HAUT BUGEY
AGGLOMÉRATION
Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 5 JUIN 2025

Le jeudi 5 juin 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 28 mai 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
55	8	8	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. ISSARTEL, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LIEVIN, M. MAILLOT (suppléant de M. GUENRO), M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PERNOD, Mme PITTI, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD.

Excusés : M. CRACCHIOLO, Mme COLLET, Mme EMIN, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, Mme LEVILLAIN, M. LALLEMENT, M. PALISSON.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à Mme SERRE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme BERTRAND (pouvoir à Mme DEGUERRY), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), M. NIVEL (pouvoir à M. HARMEL).

==========

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme PITTI Christine, Secrétaire de séance.

Feuillet N°140

Voie Douce du Lange à Martignat – Acquisition d'un tènement appartenant à la société Immocar

Rapporteur : Mme ESCODA

L'aménagement de la voie douce entre Oyonnax et le lac de Nantua est aujourd'hui terminé.

Le tracé de cette voie emprunte des voies publiques, des parcelles communales et des parcelles privées.

Aujourd'hui des arbres menacent de tomber sur la voie douce et il est nécessaire d'engager des travaux de sécurisation.
Aussi HBA a proposé à la société Immocar d'acquérir le terrain longeant la voie douce lui appartenant, au prix de 1 euro le mètre carré.

Le terrain concerné est situé, au lieu-dit « La Braye », sur la commune de Martignat, en zone N et Ncb du PLUih et cadastré section A 997 pour partie, pour une superficie de 1 429 m², tel qu'indiqué sur le plan de division établi le 27 mars 2025.

L'ensemble des frais afférents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

CONSIDERANT le plan de division, établi le 27 mars 2025, par le cabinet de géomètre Arpentua, annexé à la présente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le Conseil d'agglomération,
Par 63 voix pour,

- **AUTORISE** l'acquisition au prix de 1 429 euros de la parcelle cadastrée section A n° 997p d'une superficie totale de 1429 m², à la société Immocar.

- **DIT** que l'ensemble des frais afférents à cette opération seront à la charge d'Haut Bugey Agglomération.

- **DIT** que l'office notarial en charge du dossier est CBJ Notaires à Oyonnax.

- **DONNE POUVOIR** au Président pour procéder à toutes les formalités utiles à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait à Oyonnax, le 5 juin 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION CS 80502 F-01117 OYONNAX CEDEX

La secrétaire de séance,
Christine PITTI

Feuillet N° 141

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Voie douce du Lange à Martignat - Acquisition d'un ténement appartenant à la Société Immocar.

Date de décision: 05/06/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 12/06/2025

Numéro de l'acte : 05062025_202581

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250605-05062025_202581-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1
Domaine et patrimoine
Acquisitions

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 28_VOIE_DOUCE_ACQUI_TERRAIN.pdf (99_DE-001-200042935-20250612-05062025_202581-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°28.pdf (21_RP-001-200042935-20250612-05062025_202581-DE-1-1_2.pdf)
PLAN VOIE DOUCE LANGE